

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 avril 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Rue de Verdun

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 28.04.2025, par l'entreprise PCCBAT, Mr GUIBANE Yassine, 32 rte de Boisbelle – 18250 HENRICHEMONT
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement à l'assainissement collectif
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PCCBAT, Mr GUIBANE Yassine, 32 rte de Boisbelle – 18250 HENRICHEMONT à compter du 29 avril 2025 et ce pendant 5 jours calendaires, devant le 8 rue de Verdun, 18250 HENRICHEMONT

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 8 rue de Verdun, à compter du 29 avril 2025 et ce pendant 5 jours calendaires,

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

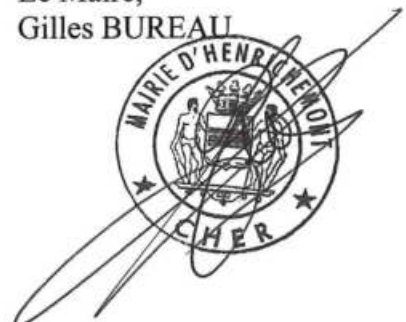
018-211801097-20250428-2025-34-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 29/04/2025